

Le dispositif Tele-Tandem® permet de réaliser un projet franco-allemand entre deux classes à l’aide des TICE (e-mail, chat, la visio-conférence). Sur le site internet www.tele-tandem.org, Tele-Tandem® vous donne accès à un espace de travail collaboratif protégé. Des formations au travail en Tele-Tandem® sont régulièrement proposées par le Bureau « Formation interculturelle » de l’OFAJ.

Chaque année est décerné le Prix de soutien Tele-Tandem® qui récompense un projet franco-allemand dans le cadre duquel les TICE ont été utilisés, une rencontre entre les deux classes partenaires a eu lieu et un « produit » concret final a émergé de la collaboration des élèves français et allemands. Un prix de 600 € est attribué aux deux établissements. Les candidatures se font sous forme libre et il n’est pas nécessaire d’avoir participé à une formation Tele-Tandem® ou d’avoir utilisé la plaTTform.e pour poser sa candidature. Les candidatures doivent parvenir à l’OFAJ entre le 30 mai et le 30 septembre pour une candidature pour l’année suivante.

Plus d’informations

www.tele-tandem.org

Projets-IN

Réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Projets-IN
Molkenmarkt 1, 10179 Berlin
Tél. : +49 30 288 757-10
projets-in@ofaj.org
www.ofaj.org

En coopération avec :



OBSERVATION : Pour les voyages collectifs la subvention pour les frais de transport se calcule en multipliant le taux correspondant de la grille par le nombre de participants. Si le voyage individuel est nécessaire (programmes à recrutement ouvert par exemple), la subvention sera calculée sur la base du double de ce taux.													
Land	BADEN-WÜRTTEMBERG (BW)	BAYERN (By)	BERLIN (B)	BRANDENBURG (Br)	BREMEN (HB)	HAMBURG (HH)	HESSEN (Hs)	MECKLENBURG-VORPOMMERN (MV)	NIEDERSACHSEN (Nds)	NORDRHEIN-WESTFALEN (NRW)	RHEINLAND-PFALZ (Rpf)	SAARLAND (Sld)	SACHSEN (Sa)
Académie	78	57	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62
AIX-MARSEILLE (Dép.: 04, 05, 13, 84)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
AMIENS (Dép.: 02, 60, 80)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
BESANÇON (Dép.: 25, 39, 70, 90)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
BORDEAUX (Dép.: 24, 33, 40, 47, 64)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
CAEN (Dép.: 14, 50, 61)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
CLERMONT-FERRAND (Dép.: 03, 15, 43, 63)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
CORSE/KORSIKA (Dép.: 20)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
CRÉTEIL (Dép.: 77, 93, 94)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
DJON (Dép.: 21, 58, 71, 99)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
GRENOBLE (Dép.: 07, 26, 38, 73, 74)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
LILLE (Dép.: 59, 62)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
LIMOGES (Dép.: 19, 23, 87)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
LYON (Dép.: 01, 42, 69)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
MONTPELLIER (Dép.: 11, 30, 34, 48, 66)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
NANCY-METZ (Dép.: 54, 55, 57, 88)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
NANTES (Dép.: 44, 49, 53, 72, 85)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
NICE/NIZZA (Dép.: 06, 83)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
ORLÉANS/TOURS (Dép.: 18, 28, 36, 37, 41, 45)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
PARIS (Dép.: 75)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
POITIERS (Dép.: 16, 17, 79, 86)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
REIMS (Dép.: 08, 10, 51, 52)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
RENNES (Dép.: 22, 29, 35, 56)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
ROUEN (Dép.: 27, 76)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
STRASBOURG/STRASSBURG (Dép.: 67, 88)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
TOULOUSE (Dép.: 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
VERSAILLES (Dép.: 78, 91, 92, 95)	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
DOM-TOM	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62	51	62
THÜRINGEN (Th)	119	69	74	122	95	90	131	76	66	97	60	99	92
SCHLESWIG-HOLSTEIN (SH)	134	77	88	131	103	109	142	85	90	112	69	114	107
SACHSEN-ANHALT (Saa)	124	75	80	128	100	96	138	82	72	103	66	104	97
SACHSEN (Sa)	134	84	89	138	110	105	138	92	82	112	76	114	107
SAARLAND (Sld)	70	36	28	77	52	50	84	33	26	50	36	59	42
RHEINLAND-PFALZ (Rpf)	92	41	47	96	68	63	103	49	39	70	32	72	64
NORDRHEIN-WESTFALEN (NRW)	104	40	58	96	67	74	113	49	54	81	32	78	75
NIEDERSACHSEN (Nds)	122	60	75	116	86	93	130	69	74	100	52	98	94
MECKLENBURG-VORPOMMERN (MV)	148	98	103	151	124	119	161	105	96	126	89	128	121
HESSEN (Hs)	101	55	55	109	81	83	111	62	58	79	46	92	73
HAMBURG (HH)	126	69	81	124	96	102	134	77	83	107	61	107	99
BREMEN (HB)	122	60	75	116	86	93	130	69	74	100	52	98	94
BRANDENBURG (Br)	139	88	94	142	115	110	151	96	86	117	80	118	111
BERLIN (B)	130	82	84	140	108	112	137	90	88	108	75	122	102
BAYERN (By)	96	79	51	111	93	79	106	75	57	74	79	92	69
BADEN-WÜRTTEMBERG (BW)	78	57	57	33	92	71	61	90	52	40	78	51	62

Appel à projets pour l’année 2014

L’appel à projets « Projets-IN, le réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants » (Projets-IN)*, ouvert à tous types d’établissements du secondaire, soutient des projets communs de classes d’Allemagne et de France dans lesquelles l’apprentissage de la langue du partenaire est proposé de manière intensive (notamment dans le cadre d’une section européenne ou d’une filière bilingue). Les échanges soutenus permettront la réalisation de projets scolaires franco-allemands à caractère interdisciplinaire, interculturel et innovant.

L’appel à projets** est lancé pour l’année 2014.

Conditions de participation

Seuls des tandems franco-allemands d’établissements scolaires, dont au moins l’un propose un apprentissage intensif de la langue du partenaire, peuvent répondre à l’appel à projets.

Si l’établissement scolaire de France a une section européenne ou internationale d’allemand, une section AbiBac ou bien s’il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.

Si l’établissement scolaire de France n’offre pas d’enseignement spécifique de l’allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement en Allemagne à filière bilingue de français ou filière AbiBac ou bien avec un établissement proposant le français à partir de la 5e classe.

À titre d’exemple, un tandem peut donc se présenter comme suit :

- > section européenne d’allemand + filière bilingue de français
- > section européenne d’allemand + français LV1 ou LV2
- > allemand LV1 ou LV2 + français LV1
- > allemand LV1 ou LV2 + filière bilingue de français
- > allemand LV1 ou LV2 + lycée franco-allemand

Le tandem d’établissements peut se situer

- > dans le cadre d’un appariement existant
- > ou dans le cadre d’un partenariat conçu spécifiquement pour le projet.

Il peut par ailleurs s’insérer dans un partenariat existant entre une académie et un Land.

Le projet présenté portera sur l’année 2014. Toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2014.
Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés par les deux établissements partenaires.

Modalités de candidature

Un seul dossier de candidature est déposé par projet. Les enseignants responsables du projet remplissent le dossier de candidature disponible sur le site internet de l’Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) : www.ofaj.org/projets-in

et le retournent à :

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Projets-IN
Molkenmarkt 1
10179 Berlin, Allemagne

Un seul dossier de candidature sera déposé par projet. Chaque dossier devra faire apparaître l’accord explicite des deux chefs d’établissement. Le dossier doit parvenir à l’OFAJ avant le 8 novembre 2013. Les dossiers arrivés hors délais ne seront pas traités en priorité.

* L’appel à projets « Projets-IN, réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants » (Projets-IN), anciennement Réseau des projets scolaires franco-allemands, a été créé dans le cadre du « programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand » lancé par les gouvernements français et allemand (déclaration conjointe franco-allemande du 7 décembre 1995, puis sommets franco-allemands de Weimar (1999) et de Fribourg (2001).

** Parution au Bulletin Officiel de l’Education nationale en début d’année scolaire

Sélection des projets et financement

Une commission franco-allemande se réunit fin novembre et sélectionne jusqu’à 25 projets pour l’année 2014 en tenant compte des critères suivants :

- > l’approche interdisciplinaire,
- > la dimension interculturelle,
- > le caractère innovant du projet.

Les établissements dont les projets sont retenus en seront informés au plus tard fin décembre 2013 par courrier postal. Ils recevront à cette occasion une demande de subvention pré-remplie par l’OFAJ.

Informations importantes en cas de candidature retenue :

> Si le projet implique des rencontres dans la localité du partenaire, chacun des deux établissements partenaires retournera à l’OFAJ la demande de subvention pré-remplie pour son déplacement avant le 17 janvier 2014.

> Si le projet implique une rencontre en tiers-lieu, l’établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre retournera à l’OFAJ la demande de subvention pré-remplie avant le 17 janvier 2014.

L’OFAJ accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, une subvention à chaque établissement pour les frais de voyage d’un montant égal à 100 % du taux de la grille prévue par ses Directives (se reporter au tableau) et éventuellement une subvention pour les frais de séjour et frais de programme.

La subvention est versée sur présentation des justificatifs des frais de voyage, des dépenses liées au programme et, le cas échéant, des frais d’hébergement.

Nota bene : par précaution, il est conseillé d’adresser une demande de subvention d’échange de groupe à votre rectorat d’académie. Le cumul de plusieurs subventions est contraire aux Directives de l’OFAJ. Par conséquent, si votre dossier est sélectionné dans le cadre du programme « Projets-IN », il vous reviendra d’en informer dans les meilleurs délais votre rectorat d’académie afin que la subvention prévue pour cet échange puisse être allouée à un autre établissement.

Valorisation des projets

Les projets réalisés seront présentés sur le site internet de l’OFAJ (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs etc.) et selon les modalités précisées dans le dossier de candidature. Les établissements sélectionnés s’engagent à transmettre à l’OFAJ les documents demandés en temps voulu.

« Prix Projets-IN »

L’Institut français (IF) d’Allemagne et le Goethe-Institut (GI) de Paris souhaitent contribuer conjointement à la valorisation du programme « Projets-IN », d’une part afin de promouvoir les dispositifs d’enseignement bilingue et d’autre part pour favoriser la pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet pratiquée dans le cadre des échanges scolaires franco-allemands.
À cette fin, ils décerneront le « Prix Projets-IN » aux deux établissements scolaires partenaires qui auront réalisé le meilleur projet au cours de l’année 2013.
Les deux établissements scolaires seront désignés par un jury franco-allemand (IF, GI, OFAJ, Ministère de l’Education nationale, Kultusministerkonferenz) qui examinera les projets réalisés au cours de l’édition 2013 selon les critères de sélection inhérents au programme, à savoir :

- > l’approche interdisciplinaire,
- > la dimension interculturelle,
- > le caractère innovant du projet.

Pour l’année 2012, l’IF d’Allemagne et le GI de Paris ont décerné au Lycée Salvador Allende de Hérouville Saint-Clair et au Gymnasium Süderelbe de Hambourg le « Prix Projets-IN » pour le projet « Sur les traces du passé à Berlin : apprendre l’histoire par les témoignages oraux ».

Calendrier récapitulatif

> Avant le 8 novembre

Remplir le formulaire de candidature disponible sur le site internet de l’OFAJ : www.ofaj.org/projets-in et renvoyer le dossier complet à :

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Projets-IN
Molkenmarkt 1
10179 Berlin, Allemagne

> Fin novembre

Le jury franco-allemand se réunit pour sélectionner les projets.

> Fin décembre

Les candidats reçoivent un courrier leur indiquant si leur projet a été sélectionné par le jury. Le cas échéant, ils reçoivent également un formulaire de demande de subvention pré-rempli à faire signer par le chef d’établissement.

> Avant le 17 janvier

Les enseignants retournent à l’OFAJ les demandes de subvention corrigées/complétées et signées par le chef d’établissement.

> Avant le 31 mars

L’OFAJ envoie aux enseignants la décision d’attribution avec le détail de la subvention allouée. Ce courrier contient également le formulaire de décompte d’utilisation ainsi que les listes de participants à faire signer par les élèves pendant la rencontre.

> De début janvier à fin octobre

Déroulement des rencontres en France et en Allemagne.

> Au plus tard deux mois après la rencontre

Envoi à l’OFAJ du décompte d’utilisation, des listes de participants, des justificatifs des frais engagés ainsi que du programme et d’un rapport pédagogique détaillé de la rencontre. Les photos, vidéos ou tous autres supports visuels joints à ce courrier permettront de mieux valoriser le projet.
Lorsque le décompte de la rencontre est traité, une lettre de confirmation du versement de la subvention est envoyée.

> À la fin de l’année

Le site internet de l’OFAJ présentera certains projets (photos, vidéos, présentation Power point etc.) réalisés dans le cadre de ce programme. Un projet sera sélectionné et recevra le « Prix Projets-IN ».